

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026
Date de la Convocation
 20/02/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

Votes

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Chantal GUERINEAU

PRESENTS : GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

BRET Joël n’assiste pas aux débats et votes des comptes financier unique 2025

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE »

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l’article L 2222- 3 ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2025 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
002	Résultat de fonctionnement reporté	699.90	0.00
011	Charges à caractère général	821 500.00	299 810.67
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
66	Charges Financières	40 420.00	27 020.00
042	Opération d’ordre de transfert entre section	858 361.37	858 361.37
043	Opération d’ordre intérieur de la section	40 420.00	27 020.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 761 411.27	1 212 212.04
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	709.90	1.23
77	Produits spécifiques	0.00	90 084.00
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	1 720 281.37	1 187 194.04
043	Opération d’ordre intérieur de la section	40 420.00	27 020.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 761 411.27	1 304 299.27
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+92 087.23

Paraphe

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	158 361.37	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 706 881.37	1 187 194.04
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 158 361.37	1 187 194.04
SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000.00	800 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	858 361.37	858 361.37
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 158 361.37	1 658 361.37
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			+471 167.33

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

 Date de la Convocation
 20/02/2026

 Nombre de conseillers
 En exercice : 16
 Présents : 11
 Votants : 11

 Votes
 Pour : 11
 Abstention : 0
 Contre : 0

 Date d’Affichage
 09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Chantal GUERINEAU

PRESENTS : GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

BRET Joël n’assiste pas aux débats et votes des comptes financier unique 2025

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE
« COMMERCES »

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l’article L 2222-3 ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2025 du budget annexe « Commerces » :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
011	Charges à caractère général	11 448.00	10 405.58
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
66	Charges financières	7 930.00	7 925.41
042	Opérations d’ordre de transfert entre sections	27 305.00	27 303.18
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		46 693.00	45 634.17
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
75	Autres produits de gestion courante	39 120.00	39 597.04
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	7 573.00	7 573.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 693.00	47 170.04
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+ 1 535.87
SECTION D’INVESTISSEMENT- DEPENSES			
001	Solde d’exécution de la section d’investissement	22 920.49	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 420.00	21 412.71
21	Immobilisations corporelles	140 600.00	130 000.00
23	Immobilisations en cours	270 000.00	4 089.40
040	Opération d’ordre de transfert entre sections	7 573.00	7 573.00
TOTAL DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT		462 513.49	163 075.11

Paraphe

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		
10	Dotation, fonds divers et réserve	9 790.68	9 790.68
16	Emprunts et dettes assimilées	425 417.81	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 305.00	27 303.18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		462 513.49	37 093.86
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			+125 981.25

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Commerces » tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Département de la Vendée

 DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

 Date de la Convocation
 20/02/2026

 Nombre de conseillers
 En exercice : 16
 Présents : 12
 Votants : 12

 Votes
 Pour : 12
 Abstention : 0
 Contre : 0

 Date d'Affichage
 09/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « COMMERCES » : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après avoir examiné le Compte Unique Financier statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe « Commerces » (délibération n°D2026_03_05_02), M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	45 634.17
Recettes	47 170.04
Résultat de fonctionnement	+ 1 535.87
Résultat de fonctionnement reporté N-1	0.00
RESULTAT CUMULE 2025	1 535.87
INVESTISSEMENT	
Dépenses	163 075.11
déficit d'investissement reporté N-1	22 920.49
Recettes	37 093.86
Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté	9 790.68
Résultat d'investissement 2025	-125 981.25
Excédent d'investissement reporté N-1	-22 920.49
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	-148 901.74

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BP 2026

Au compte 1068 – section d'investissement	1 535.87
---	----------

Paraphe

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D’AFFECTER** le résultat 2025 du budget annexe « Commerces » d’un montant de 1 535.87€ au budget primitif 2026 – article 1068.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026
Date de la Convocation
 20/02/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

Votes

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

10/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Chantal GUERINEAU

PRESENTS : GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

BRET Joël n’assiste pas aux débats et votes des comptes financier unique 2025

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l’article L 2222- 3 ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2025 du budget Principal :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
011	Charges à caractère général	300 360.19	248 902.02
012	Charges de personnel	411 300.00	399 460.98
014	Atténuation de produits	89 604.35	89 590.35
65	Autres charges de gestion courante	104 000.00	100 986.41
66	Charges financières	45 740.00	44 697.09
67	Charges exceptionnelles	1 500.00	179.35
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	50 214.00	47 838.50
023	Virement à la section d’investissement	235 915.65	0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 238 634.19	931 654.70
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
013	Atténuation de charges	5 700.00	8 074.03
70	Produits des services	179 690.00	178 616.64
73	Impôts et taxes	193 217.00	230 867.64
731	Fiscalité locale	590 000.00	592 652.00
74	Dotations et participations	263 293.00	284 875.97
75	Autres produits de gestion courante	5 500.00	9 359.59
76	Produits financiers	1 234.19	1 234.75
77	Produits exceptionnels	0.00	511.08
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 238 634.19	1 306 191.70
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+374 537.00

Paraphe

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES			
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 050.00	33 006.19
16	Emprunt et dettes assimilées	223 700.00	223 699.77
20	Immobilisations incorporelles	979.20	0.00
204	Subventions d'équipements	15 000.00	13 519.00
21	Immobilisations corporelles	198 612.73	136 302.55
23	Immobilisations en cours	706 950.00	61 936.53
27	Autres immobilisations financières	154 000.00	148 011.00
	Opération n°10 – services techniques	14 100.00	13 706.62
	Opération n°11 - voiries	115 000.00	76 456.93
	Opération n°12 – aménagement centre-bourg	1 126 200.00	905 549.85
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 587 591.93	1 612 186.44
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	810 826.97	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	432 062.58	427 159.22
13	Subventions d'investissement	734 991.86	168 270.75
16	Emprunts et dettes assimilées	316 100.87	0.00
27	Autres immobilisations financières	7 480.00	7 484.97
021	Virement de la section de fonctionnement	235 915.65	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 214.00	47 838.50
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 587 591.93	650 753.44
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-961 433.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget Principal tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
 20/02/2026

Nombre de conseillers
 En exercice : 16
 Présents : 12
 Votants : 12

Votes
 Pour : 12
 Abstention : 0
 Contre : 0

Date d’Affichage
 10/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « COMMERCES » : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après avoir examiné le Compte Unique Financier statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2025 du budget principal (délibération n°D2026_03_05_04), M le Maire propose au Conseil Municipal d’affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	931 654.70
Recettes	1 306 191.70
Résultat de fonctionnement	+374 537.00
Résultat de fonctionnement reporté N-1	0.00
RESULTAT CUMULE 2025	+374 537.00

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 612 186.44
déficit d’investissement reporté N-1	0.00
Recettes	650 753.44
Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté	337 062.58
Résultat d’investissement 2025	-961 433.00
Excédent d’investissement reporté N-1	+810 826.97
SOLDE D’EXECUTION CUMULE	-150 606.03
<i>Reste à réaliser</i>	
Dépenses	276 759.70
Recettes	340 405.83
Solde RESTE A REALISER	+63 646.13

Paraphe

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BP 2026	
Au compte 1068 – section d'investissement	374 537.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat 2025 du budget Principal d'un montant de 374 537.00€ au budget primitif 2026 – article 1068.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
20/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 12

Votes
Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE » : BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe « Ilot de la Bassetière »,

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Considérant la réunion de la commission « Finances », le 19 février 2026,

Vu l’annexe jointe à la présente note de synthèse détaillant les chapitres en fonctionnement et en investissement du budget principal et des budgets annexes

Entendu la présentation du budget primitif 2026 du budget annexe « Ilot de la Bassetière »,

Après avoir pris connaissance des propositions de budget primitif 2026 du budget annexe « Ilot de la Bassetière »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessous :

Paraphe

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
002	Report du déficit de fonctionnement	0.00
011	Charges à caractère général	1 015 220.00
65	Autres charges de gestion courante	658 070.31
66	Charges financières	64 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 187 194.04
043	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	64 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 988 484.35
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
002	Report de l'excédent de fonctionnement	91 387.33
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 700 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 133 097.02
043	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	64 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 988 484.35
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	866 902.98
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 133 097.02
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 000 000.00
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	312 805.96
16	Emprunt et dettes assimilées	500 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 187 194.04
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 000 000.00

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
20/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 12

Votes
Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Michel, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « COMMERCE » : BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe « Commerce »,

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Considérant la réunion de la commission « Finances », le 19 février 2026,

Vu l’annexe jointe à la présente note de synthèse détaillant les chapitres en fonctionnement et en investissement du budget principal et des budgets annexes

Entendu la présentation du budget primitif 2026 du budget annexe « Commerce »,

Après avoir pris connaissance des propositions de budget primitif 2026 du budget annexe « Commerce »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « Commerce » tel que présenté ci-dessous :

Paraphe

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
002	Report du déficit de fonctionnement	0.00
011	Charges à caractère général	13 393.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	7 570.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	27 310.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		48 283.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
75	Autres produits de gestion courante	40 710.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 573.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		48 283.00

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	148 901.74
16	Emprunt et dettes assimilées	21 800.00
21	Immobilisations corporelles	12 000.00
23	Immobilisation en cours	450 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 573.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		640 274.74
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
10	Dotation, fonds divers et réserves	1 536.03
16	Emprunt et dettes assimilées	611 428.71
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 310.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		640 274.74

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
20/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 12

Votes
Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
10/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Considérant la réunion de la commission « Finances », le 19 février 2026,

Vu l'annexe jointe à la présente note de synthèse détaillant les chapitres en fonctionnement et en investissement du budget principal et des budgets annexes

Entendu la présentation du budget primitif 2026 du budget Principal,

Après avoir pris connaissance des propositions de budget primitif 2026 du budget principal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget Principal tel que présenté ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	283 500.00
012	Charges de personnel	422 800.00
014	Atténuation de produits	88 400.00
65	Autres charges de gestion courante	122 490.00
66	Charges financières	40 200.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 250.00
023	Virement à la section d'investissement	171 639.19
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 179 279.19
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
013	Atténuation de charges	5 500.00
70	Produits des services	72 498.00
73	Impôts et taxes	212 354.00
731	Fiscalité locale	595 000.00
74	Dotations et participations	282 093.00
75	Autres produits de gestion courante	10 600.00
76	Produits financiers	1 234.19
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 179 279.19
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	150 606.03
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 300.00
16	Subventions d'investissement	225 550.00
204	Subventions d'équipements	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	716 927.49
23	Immobilisations en cours	245 000.00
27	Autres immobilisations financières	171 000.00
Opération n°10 – services techniques		3 000.00
Opération n°11 – voiries		62 000.00
Opération n°12 – aménagement centre-bourg		221 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 817 383.52
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	572 537.00
13	Subventions d'investissement	459 972.36
27	Autres immobilisations financières	7 484.97
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 250.00
021	Virement de la section de fonctionnement	171 639.19
024	Produits de cessions	555 500.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 817 383.52

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 12

Votes
Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D’INVESTISSEMENT – ANNEE 2026

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant l’article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L’instruction budgétaire et comptable de la M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu’elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des section (article L.5217-10-6 du CGT). Dans ce cas, M. le Maire informe le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel pour le budget principal, budget annexe « ilot de la Bassetière » et budget annexe « Commerces ».

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : TRAVAUX D’EXTENSION DU CABINET MEDICAL : CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire du cabinet médical depuis le 17 février dernier.

Afin d’accueillir le futur médecin dont l’arrivée est prévu début juin, il convient de créer une extension du cabinet médical pour agrandir la salle d’attente et créer un bureau secrétariat.

Plusieurs entreprises spécialisées dans les modulaires ont été consultées.

M. le Maire présente les devis reçus :

COUGNAUD	72 631.05€ HT
ALGECO	22 500.00€ HT
AM2G	64 800.00€ HT
ATLANTIC MODULAIRE	67 691.00€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ATTRIBUE** le marché de travaux d’extension du cabinet médical à l’entreprise AM2G – 85340 ILE D’OLONNE, pour un montant de 64 800.00€HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : REPARATION D’UN OUVRAGE AU LIEUDIT « LES SURIES » : CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal qu’une partie du pont aux Suries s’est effondré (pluies et déviation des Achards).

2 entreprises ont été consultées.

M. le Maire présente les devis reçus :

MERCRERON TP	44 653.83€ HT
BGCV	26 463.19€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ATTRIBUE** le marché de réparation d’un ouvrage au lieudit « Les Suries » à l’entreprise BGCV – 85000 LA ROCHE SUR YON, pour un montant de 26 463.19€HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 13

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, GODET Jean-Philippe, LAUNAY Jean-Michel

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : REHABILITATION DU BIEN 1 RUE DU PRESOIR EN 2 COMMERCES ET 2 LOGEMENTS : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MATRISE D’OEUVRE

Vu le marché conclus avec le cabinet AADP-85100 LES SABLES D’OLONNE relative à la maitrise d’œuvre pour la réhabilitation du bien 1 rue du Pressoir en 2 commerces et 2 logements,

Considérant La consultation de maitrise d’œuvre sur la base de travaux prévisionnel de 200 000€ HT.

Considérant que le conseil municipal a validé l’APD pour un montant de 316 500.00€ HT.

M. le Maire présente le proposition d’avenant n°1 pour un montant de +10 800€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DE CONCLURE** l’avenant n°1 ci-après détaillés :
 - Marché initial : 21 600.00€ HT
 - Avenant n°1 - montant : +10 800.00€ HT
 - Nouveau montant du marché : 32 400.00€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

Votes
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D’OEUVRE

M. le Maire informe le conseil municipal que le dossier des aménagements de liaisons douces doit être relancé afin de ne pas perdre les subventions qui ont été octroyés pour ce projet.

Le cabinet BEJI 85 a été consulté (consultation sans publicité ni mise en concurrence).

M. le Maire présente la proposition de maîtrise d’œuvre du cabinet BEJI 85 (cabinet qui a effectué les études de faisabilités) pour un montant de 9 785.00€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition du cabinet BEJI 85 pour un montant de 9 785.00€ HT pour la prestation de maîtrise d’œuvre d’aménagement des liaisons douces.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

Votes
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL « AMENDES DE POLICE »

Dans le cadre du programme « Amendes de police », le Conseil Départemental de la Vendée alloue un budget aux communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux d’aménagement dont les priorisations sont les suivantes:

- Qui ont pour effet principal d’amener l’automobiliste à modérer la vitesse de son véhicule (chicane, écluse...)
- Qui permettent de renforcer la sécurité des usagers vulnérables qui sont les piétons, les cyclistes et les conducteurs de 2 roues motorisés (cheminement doux, élargissement de trottoirs...).

M. le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour les travaux d’aménagement de liaisons douces.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

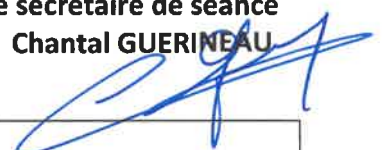
- **DE DEPOSER** une demande de subvention dans le cadre du programme départemental « Amendes de police » pour les travaux d’aménagement de liaisons douces.
- **D’AUTORISER** M. le Maire à signer tout document s’afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : PROBLEME D’EVACUATION DES EAUX USEES DU LOGEMENT 2 RUE DE VERDUN : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE

Fin janvier 2026, le locataire de la maison située 2 rue de Verdun a rencontré d’importants problèmes d’évacuation des eaux usées, entraînant un refoulement dans le logement.

Compte tenu de l’urgence de la situation, le propriétaire a fait intervenir, durant le week-end, une entreprise spécialisée dans le débouchage de canalisations. Le montant de cette intervention s’élève à 1 461,79 €. Toutefois, cette prestation n’a pas permis de résoudre le problème.

Avec l’aide de plusieurs intervenants, le propriétaire a finalement identifié l’origine du dysfonctionnement, liée à un écrasement de la canalisation. Cet écrasement semble très probablement résulter des travaux réalisés sur la parcelle, notamment les opérations de démolition, la réalisation de clôtures ainsi que les travaux d’aménagement.

Au regard de ces éléments, le propriétaire sollicite la prise en charge du montant de la facture engagée pour cette intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **DE PRENDRE** en charge la facture M. et Mme MORNET Guy d'un montant de 1 461.79€ TTC suite à leur problème d'évacuation des eaux usées.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à procéder au mandatement.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



[Handwritten signature of Joël Bret]

Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

[Handwritten signature of Chantal Guerineau]

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

Votes
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION DE L’ECLAIRAGE PUBLIC ANNEE 2026 – CONVENTION AVEC LE SYDEV

M. le Maire expose qu’afin de réduire les délais de gestion administrative des travaux de rénovation d’éclairage public suite aux visites de maintenance, le SyDEV propose une convention annuelle unique pour la rénovation de l’éclairage public avec un montant maximum

La convention annuelle prévoit :

- au Sydev d’engager automatiquement les travaux de rénovation, dans la limite du montant budgétaire maximum
- A chaque commande, il en informe la collectivité et lui envoie un avis des sommes à payer
- En cas de dépassement du montant maximum, un avenant est envoyé à la collectivité

Le montant total de la participation proposé est de 1 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D’ACCEPTER** la convention annuelle proposée en annexe,
- **D’AUTORISER** Mr le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier,
- **D’INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026
Date de la Convocation
 27/02/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : EFFACEMENT HTA LIE AU LOTISSEMENT ILOT DE LA BASSETIERE : CONVENTION AVEC LE SYDEV

Dans le cadre des travaux de lotissement « Ilot de la Bassetière », il convient de faire procéder à l’effacement de la ligne Haute Tension qui traverse le terrain.

M. le Maire présente la convention n°2026.EFF.0012 et notamment les modalités financières (annule et remplace la convention n°2024.EFF.0032) :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Moyenne Tension					
Réseaux	23 755,00	28 506,00	23 755,00	40,00 %	9 502,00
TOTAL PARTICIPATION					9 502,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D’ACCEPTER** la convention n°2026.EFF.0012 (en annexe),
- **D’AUTORISER** Mr le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier,
- **D’INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget annexe « Ilot de la Bassetière ».

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
 Joël BRET



Le secrétaire de séance
 Chantal GUERINEAU



Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

Votes
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : VIDEO PROTECTION RUE DE L’INDUSTRIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre des travaux d’aménagement de la rue de l’Industrie, des fourreaux ont été installés afin de permettre la mise en place d’un dispositif de vidéo protection.

Un système de vidéo protection étant déjà en service place Simone Veil, le même prestataire a été sollicité pour assurer la continuité et la cohérence de cet équipement dans le cadre de ce nouvel aménagement.

M. le Maire présente au conseil municipal le schéma de principe d’implantation des caméras ainsi que le devis correspondant d’un montant de 18 878.31€ HT.



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** la proposition financière de l'entreprise VENDEE SECURITE – 85600 MONTAIGU, pour un montant de 18 878.31€ HT
- **AUTORISER** Mr le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026
Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

Votes
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : RELAMPING DE LA SALLE OMNISPORTS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Mme Carole GAUVRIT, étant épouse et employée de la sté EI GAUVRIT, quitte la salle de conseil municipal.

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu’un relamping de la salle de tennis a été réalisé en début d’année et qu’il avait été convenu d’engager également le remplacement de l’éclairage de la salle omnisports.

3 entreprises ont été consultées dans ce cadre.

M. le Maire présente au conseil municipal les devis reçus.

EI GAUVRIT STEPHANE	15 470.00€ HT
PHOTO ELE	12 687.54€ HT
ALLEZ ET CIE	19 078.77€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

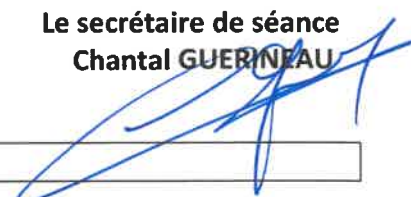
- **ATTRIBUE** la prestation de relamping de la salle omnisports à l’entreprise PHOTO’ELEC – 85000 LA ROCHE SUR YON, pour un montant de 12 687.54€ HT,
- **AUTORISER** Mr le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Paraphe

Séance du 5 Mars 2026
Date de la Convocation
 27/02/2026

Nombre de conseillers
 En exercice : 16
 Présents : 15
 Votants : 15

Votes
 Pour : 15
 Abstention : 0
 Contre : 0

Date d’Affichage
 09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES AU TITRE DE L’ANNEE 2025

L’article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et opérations immobilières précise qu’un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d’une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d’une convention avec la commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au Compte Financier Unique de la commune.

M. le Maire faite état de ce bilan

- Cessions réalisées par l’EPF pendant l’année 2025 au profit de la commune :

23/09/2025	Parcelle AC n°226	15 rue Jean Yole	8 057m ²	564 011.00€ HT
------------	-------------------	------------------	---------------------	----------------

- les acquisitions réalisées par la commune pendant l’année 2025 sur le budget principal et annexes :

15/07/2025	Parcelle AE n°101	1 rue du Pressoir	188m ²	130 000€ TTC
23/09/2025	Parcelle AC n°226	15 rue Jean Yole	8 057m ²	564 011.00€ HT

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 085-218502367-20260305-D2026_03_05_20-DE

S'LO

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **PREND** acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2025 sur le territoire de St Julien des Landes par elle et par l'Etablissement Public Foncier de Vendée (EPF) avec lequel elle a conventionné.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

A blue ink signature of Chantal Guerineau, written in a cursive style.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ILOT RESISTUB – CELLULES COMMERCIALES : PROPOSITION DE VENTE PAR LE BAILLEUR SOCIAL VENDEE HABITAT

M. le Maire rappelle que le bailleur social Vendée Habitat va porter le projet de construction de 8 logements et d’un local d’activité brut d’environ 232m² de surface utile destiné à être cédé à la commune sur l’Ilot Resistub.

A la suite des études réalisées par l’opérateur Petit Promotion ainsi qu’en internet de chez Vendée Habitat, le bailleur social propose de vendre la cellule commerciale à la commune de Saint Julien des Landes au prix de 436 592.45€ HT.

Ce prix de comprend le local d’activité brut, 10 places de stationnement ainsi que 3 branchements tous réseaux (EU/EP, FT, AEP et ENEDIS)

Ce prix de vente pourra être réévalué à l’issue des appels d’offres des entreprises et après la réalisation de la mission AVP.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE** la proposition de Vendée Habitat d’acquérir la cellule commerciale au prix de 436 592.45€ HT selon les conditions présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
09/03/2026

L’an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE AD N°16 – ZONE DE LOISIRS DU FIEF DES RAINETTES

M. le Maire informe le conseil municipal que les consorts Viaud/Rambaud proposent à la commune de Saint Julien des Landes d’acquérir la parcelle AD n°16 au prix de 155 340€ TTC soit 10€ du m².



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** d’acquérir la parcelle AD n°16 au prix de 155 340€ TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 5 Mars 2026

Date de la Convocation
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
09/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. Joël BRET

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : PILLET Mireille

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE DES AGENTS – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

A l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, l'accord collectif signé le 11 juillet 2023 ouvre, en parallèle du volet Prévoyance, des discussions sur les contours des futurs régimes de couverture du risque Santé. En effet, les parties audit accord s'engagent à un dispositif de revoyure qui a vocation à se substituer à celui prévu au II de l'article 8 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A date, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1er janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€). En outre, les contrats de Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022- 581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Parallèlement, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : couverture complémentaire de frais de santé pouvant découler de situations de maladie, maternité ou encore d'accident, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les Centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé en matière de frais de santé également.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, le Centre de Gestion de la Vendée a décidé, avec les autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de leur ressort géographique une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de frais de Santé à compter du 1er juillet 2027.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus au bénéfice des employeurs territoriaux d'une part, des agents assurés d'autre part. Ce pilotage couvrira la définition des régimes de garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, le suivi et le pilotage des contrats collectifs dans le temps.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, d'optimiser la tarification des risques, de piloter au mieux les risques et les données de consommation médicale.

Forts du vif succès rencontré sur la démarche collective de prévoyance ayant permis de couvrir 66 400 agents territoriaux dans 1 542 collectivités et établissements publics régionaux, le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire ont décidé d'initier une démarche similaire de mutualisation à grande échelle, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les employeurs territoriaux et les agents qui adhéreront à la consultation.

Afin d'assurer une couverture complémentaire de frais de Santé de qualité aux agents à effet du 1er juillet 2027, le conseil municipal souhaite délibérer pour donner mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er juillet 2027.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire vont lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics leur ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre Frais de Santé mutualisée, attractive et éligible à la participation financière de son employeur à compter du 1er juillet 2027.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, afin de réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance en vue de conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er juillet 2027.

- Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
- Vu le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

- Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu l'Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;
- Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Vu le Décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

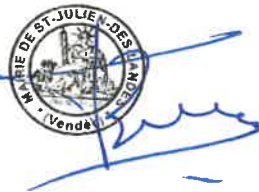
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26/01/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DONNER MANDAT** au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er juillet 2027 ;

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BREY



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

A blue ink signature of Chantal Guérineau, the secretary of the meeting.